

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mille seize le 28 juin 2016 à 18h30mn ont été convoqués en date du 16 juin 2016 en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

Sont présents

M. Franck DUDT, Président, M. Philippe PINGENAT, Vice-Président, Benoît SITTER secrétaire

Mme Germaine VILMIN, MM. André BINDLER, Claude BUESSLER, Bernard EGLY, Christophe GRUND, Etienne WALZER, Jean-Claude WETZEL.

Excusé :

Mme Isabelle CÔTE

Membres consultatifs présents

Monsieur Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux

Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin

Membres consultatifs excusés

Madame Fabienne ORLANDI Conseillère Départementale

Madame Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin

M. Cédric NODIN ONF

Monsieur Michel VILLING, DDT

Monsieur Patrice GUNTZ cabinet géomètre Schaller Roth Simler - Maître d'œuvre

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et les remercie de leur participation. Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

6. *Décision modificative*. L'assemblée donne son accord pour examiner ce point.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 mars 2016
2. Coupes de bois de l'entreprise Maerky et examen des réclamations de propriétaires
3. Point sur l'encaissement des soultes
4. Rôle des cotisations 2016
5. Marché pour les travaux connexes
6. Décision modificative
7. Divers.

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03 MARS 2016

Une copie de ce document a été adressée à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

2. COUPES DE BOIS DE L'ENTREPRISE MAERKY ET EXAMEN DES RECLAMATIONS DE PROPRIETAIRES

M. le Maire effectue un tour de table et un état des lieux est fait sur les différents travaux réalisés. Les membres du bureau confirment que l'état des chemins est médiocre et que les conditions météo défavorables n'ont pas facilité l'avancement du chantier.

En effet, M. le Président précise qu'un courrier a été transmis à M. MAERKY pour lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 15 juillet pour terminer les travaux.

M. Benoît SITTER a également discuté avec M. MAERKY en lui demandant de rétablir au mieux les chemins en passant un coup de lame à certains endroits, essentiellement pour permettre l'accès aux chalets des propriétaires d'étangs (M. BIEHLER et M. DELACOTE au lieu-dit Missenweg).

L'assemblée propose à M. le Président d'écrire à M. MAERKY pour lui signifier la remise en état des chemins ; les travaux sur les chemins vers la Commune de Lachapelle Sous Rougemont étant achevés.

L'assemblée propose d'insérer la mention suivante :

En cas de réclamations de propriétaires dans les 3 mois qui suivront ce chantier, il y a lieu de procéder un réexamen des situations et si nécessaire prévoir une éventuelle prise en charge financière de la part de l'entreprise.

Il est également question des travaux supplémentaires à réaliser. Le cubage a été estimé à 163.05 m³ de bois, une offre est à demander à M. MAERKY.

M. le Maire communique les différentes réclamations réceptionnées :

- M. Luc EGLY
- M. Pascal TRIANTAPHYLLIDIS
- M. WEISS Marc

Après lecture du rapport de M. Eric FRERING, les membres du bureau décident de valider les dossiers de M. Luc EGLY (reprise des arbres coupés) et M. Marc WEISS (visite sur place et discussion).

Aussi, après discussion :

- M. le Président précise que M. TRIANTAPHYLLIDIS a effectué un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie de Masevaux. Après discussion et examen de la situation, un montant de 400 € est proposé pour le dédommagement. Les membres du bureau délibèrent et valident ce montant. M. le Président précise que le dépôt de plainte a été retiré.
- En ce qui concerne le bois coupé et emporté par M. WIRTH Célestin de Bernwiller ; les membres du bureau délibèrent et décident de fixer le montant du remboursement à 150 €. Un avis des sommes à payer sera donc établi en ce sens.

M. le Président précise que M. FRERING procédera à un décompte de ses frais pour les différentes interventions effectuées.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

3. ENCAISSEMENT DES SOULTES

M. le Président donne la parole à M. Eric BRAILLON, Trésorier. L'état des restes à recouvrer se décompose de la façon suivante :

- Il reste à attendre environ 25 000 € dont 10 000 € de la Commune sur un total de 212 000 € à encaisser.

Des réclamations ont été traitées au cas par cas. M. le Président précise que cela a nécessité un certain temps et des échanges avec les propriétaires.

4. ROLE DES COTISATIONS 2016

M. le Président donne la parole à M. Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières. M. ZINDY commente la difficulté pour ses services d'obtenir les fichiers auprès du géomètre pour procéder à une préparation du rôle. M. le Maire remercie M. ZINDY pour son implication dans le dossier et demande à ce que les services de l'UAF procèdent à l'établissement des factures dès que possible. M. ZINDY propose qu'un ou plusieurs bénévoles de l'AF examinent le fichier et qu'une vérification approfondie soit réalisée pour regrouper au mieux les redevables et afin de connaître les éventuels exploitants des parcelles.

M. André BINDLER se propose volontaire et se mettra rapidement en contact avec M. ZINDY pour avancer sur le dossier.

5. MARCHE POUR LES TRAVAUX CONNEXES

M. le Président informe l'assemblée que la consultation des entreprises a été réalisée. Le retour des offres était pour le 21 juin. Deux offres ont été réceptionnées.

L'entreprise la moins-disante VOGEL TP propose une offre à 638 295.30 € H.T. et la deuxième entreprise TEAM TP une offre de 1 022 571 € H. T. Le montant de l'estimation des travaux s'élevait à 461 385 € H.T (convention SNCF Réseaux/AF).

Les entreprises MARTIN ROGER et EUROVIA ont transmis un courrier nous indiquant qu'ils ne souhaitaient pas répondre à notre consultation.

L'écart entre la proposition financière de l'entreprise moins-disante et l'estimation du dossier de l'AF ne s'explique pas seulement par la fluctuation des marchés mais est lié à deux paramètres principaux :

- Des travaux indispensables n'ont pas été prévus dans le programme des travaux connexes (enlèvement des souches dans l'emprise des chemins à créer, reprise des drains agricoles suite au déplacement de chemin, mise en place d'un géotextile)
- Certains postes de l'estimation sont en dessous du marché et d'autres ne correspondent pas à la réalité du terrain

Les membres de l'assemblée constatent un delta important et souhaitent un contact rapide avec M. GRAVOTTA de RFF. Le cabinet Schaller-Roth-Simler doit procéder à une analyse rapide et précise pour justifier les écarts.

La Commission Départementale d'Aménagement Foncier a pris la décision d'effectuer ces travaux ; il n'est donc pas possible de modifier son programme exécution.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

Plusieurs membres du bureau sont d'avis de transmettre les éléments concernant la situation des travaux de l'AF aux élus du Département notamment à Mme Fabienne ORLANDI et Rémy WITH conseillers départementaux.

Après discussion, les membres de l'AF délibèrent et décident de rendre la consultation infructueuse sous réserve de la réévaluation de la convention par SNCF Réseaux et du Maître d'œuvre de ce programme de travaux avant le début du mois d'août.

6. DECISION MODIFICATIVE

M. le Président informe l'assemblée de la nécessité de procéder à modification budgétaire sur le budget primitif 2016 avec un transfert de crédits de la manière suivante :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les transferts de crédits suivants :

- * Article 665 escomptes + 600 €
- * Article 61523 entretien voies et réseaux - 600 €.

DIVERS

Sur demande de M. Philippe PINGENAT, les membres sont d'avis d'effectuer le curage de différents fossés.

M. Jean-Claude WETZEL interpelle le Président suite au passage de la brigade verte concernant l'accès au sentier le long du Soultzbach. Le Président indique qu'il n'a pas été contacté par la brigade verte à ce sujet. Un accord est trouvé pour laisser un délai de 4 semaines à M. Jean-Claude WETZEL pour déplacer la clôture.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20H15.

Le Président :
Franck DUDT

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10